

OBSERVATIONS
DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
(pref-environnement@correze.gouv.fr)

portant ouverture d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la société EUROVIA grands travaux, relatif à la demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud en vue de réaliser les travaux de réfection de chaussée de l'autoroute A89 (Tulle et Egletons dans les deux sens de circulation) située sur la commune de Saint-Priest-de-Gimel,
ouverte du 20 juin 2020 au 18 juillet 2020 INCLUS

Sujet : [INTERNET] Consultation du public sur le projet EUROVIA GRANDS TRAVAUX
De : JOLY Caroline <caroline.joly@fidal.com>
Date : 17/07/2020 10:38
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation du public relative au projet d'installation d'une centrale d'enrobage par la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX, nous vous informons que nous entendons, après lecture du dossier mis à disposition, maintenir les observations formulées par courrier en date du 8 juin dernier.

Vous trouverez donc copie dudit courrier, pour consignation des observations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Caroline Joly

Avocate

Département Droit Public

Barreau de Clermont-Ferrand

caroline.joly@fidal.com ;

isabelle.trafarski@fidal.com

04 73 44 40 48 ■

Fidal ■ 3 et 5 rue Evariste Galois ■ 63000 Clermont-Fd

Manuel Ardouin

Directeur Régional

Barreau de Brive

manuel.ardouin@fidal.com



DÉCOUVREZ



NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

SUIVEZ-NOUS



fidal.com

Par respect pour l'environnement, Fidal vous suggère de n'imprimer ce mail que si nécessaire



FIDAL Société d'avocats

Société d'exercice libéral par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance

Capital : 6 000 000 Euros

Siège social : 4-6 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie - France

525 031 522 RCS Nanterre

Les informations contenues dans ce courrier électronique sont confidentielles et protégées par le secret professionnel.

En tout état de cause, elles ne sont destinées qu'à la personne ou entreprise dont le nom est mentionné ci-dessus.

Veuillez aviser l'expéditeur de toute difficulté ou de toute erreur dans la transmission de ce document.

Si vous n'êtes pas le destinataire du présent courrier, vous n'êtes pas autorisé, sous peine de poursuites à en prendre des copies, le divulguer ou le diffuser.

Tout conseil ou opinion contenu dans ce courrier électronique destiné à un client de FIDAL est soumis aux conditions générales exprimées dans la lettre de mission et n'engage FIDAL que s'il est confirmé par un courrier signé par un avocat du cabinet.

La présence de cette note prouve également que ce message électronique a été vérifié par un logiciel anti-virus.

— Pièces jointes : _____

Courrier AR Préfecture de Corrèze du 08.06.2020.pdf

30 octets